



DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

FORMER LES ENCADRANTS ET PROFESSIONNALISER LES STRUCTURES DE LA FEDERATION

Objectif

Structuration du réseau – Formation CLUBS

Actions éligibles pour les clubs [intitulé]

- Former les encadrants bénévoles aux diplômes fédéraux (Assistant moniteur 1,2 et 3, BF1, 2 et 3 ou Blocs de compétences du MSN)
- Accompagner les licenciés de la FFN vers la formation au BNSSA dans le cadre d'un parcours de formation fédérale (Assistant moniteur 1,2 et 3, BF1, 2 et 3 ou Blocs de compétences du MSN)

Public cible [bénéficiaires]

- Praticants licenciés ou bénévoles intervenant au sein du club
- Bénévoles potentiels
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des licenciés les plus jeunes pour lesquels les formations fédérales sont un premier pas dans l'engagement au sein du club

Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pérennité du projet dans le temps (plan de formation du club, articulation avec le projet de développement, ...) [*description*]
- Conventionnement avec association de formation au BNSSA ou développement d'une section en interne [*description ou moyens matériels et humains*]
- *Pour les formations BNSSA : identification nominative des bénéficiaires et description du projet de formation fédéral associé*

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Evaluation

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions "**Formation**", l'indicateur attendu est l'**attestation de suivi de formation**.

L'accompagnement PSF pour les formations ne pourra dépasser 1200€ par dossier.

En fonction des besoins et potentiels identifiés (nombre moyen d'encadrants par club et par licenciés sur le territoire, spécificité en fonction de la discipline), les actions visant à la formation seront plus ou moins valorisées dans le PSF (enveloppe régionale totale). Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.

Sources de co-financement possibles

La formation des bénévoles relève également :

- des dispositifs FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) via le CompteAsso. Pour plus de précisions sur la campagne 2026

<https://associations.gouv.fr/fdva-formation-la-campagne-2026>

- de l'AFDAS via son catalogue sport, pour les dirigeants bénévoles employeurs.

<https://www.afdas.com/entreprise/developper-les-competences-de-vos-collaborateurs/identifier-la-bonne-formation/les-catalogues-de-formation-metier-des-branches/le-catalogue-de-formations-de-la-branche-du-sport.html>

La formation professionnelle (BPJEPS, MSN, DEJEPS) est accompagnée par les dispositifs Apprentissage/contrats de professionnalisation pour les structures FFN employeurs et n'est pas prise en compte par le PSF. Plus d'informations auprès de l'AFDAS.

<https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation/en-savoir-plus-connaître-les-financements-possibles.html>